

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES

- Vu le Dahir n° 1-94-433 du 18 Chaabane 1415 (20 Janvier 1995) portant promulgation de la loi n°37-94 portant ratification du décret-loi n° 2-94-498 du 16 rabii II 1415 du (23 Septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;
- Vu le Décret n° 2-12—662 du 13 Joumada I 1434 (25 mars 2013) modifiant et complétant le décret n°2-94-763 du 21 Joumada II 1415 (25 Novembre 1994) pris pour l'application du décret-loi n° 2-94-498 du 16 Rabii II 1415 (23 Septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;
- Vu la Circulaire n°24/2012 du 22 octobre 2012 de Monsieur le chef du gouvernement relative au recrutement au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi des cadres de l'A.L.E.M. au titre de l'année 2022.

DECIDE

ARTICLE UN : OBJET

L'Agence de Logements et d'Equipements Militaires (A.L.E.M.) organise, courant de l'exercice 2022, un concours pour le recrutement de d'un (1) **agent de maitrise** avec les qualifications suivantes :

Grade	Poste(1)	Nombre de postes	Nombre minimum d'années d'expérience(2)	Domaine d'expérience	Diplômes(3)	Numéro Référence du poste
MAITRISE	Chauffeur	1	4 ANS	Chauffeur	Niveau bac + permis de conduire catégorie B	M.1

(1) La fiche poste profil est détaillée en annexe.

(2) Calculé à compter du 1^{er} du mois suivant la date d'achèvement de la dernière année du cycle diplômant, jusqu'à la date de parution du présent avis de concours.

(3) Diplômes délivrés par un établissement public marocain ou privé accrédité ou diplôme reconnu équivalent.

ARTICLE DEUX : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne peuvent déposer leurs dossiers que les candidat(e)s répondant aux profils et conditions détaillés aux tableaux joints en annexe ;
- Etre de nationalité marocaine ;

- Etre âgés de 18 à 40 ans à la date du concours.

ARTICLE TROIS : MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le ou la candidat(e) ne peut postuler que pour le poste pour lequel il possède les qualifications requises telles que précisées dans les tableaux en annexe (le diplôme, l'expérience, les compétences...), les candidatures pour deux ou plusieurs postes différents seront écartées.

Le dossier de candidature doit être exclusivement déposé sur site www.emploi-public.ma via le lien : depot.emploi-public.ma.

Toute candidature parvenue à l'ALEM ou déposée via un autre canal que sur le site www.emploi-public.ma ne sera pas prise en compte et ne fera pas l'objet d'un traitement de la part de l'Agence.

Le dossier de candidature doit obligatoirement être scanné et contenir les pièces suivantes :

1. Une demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae avec photo d'identité ;
2. Une copie de la Carte Nationale d'Identité originale ;
3. Une copie d'une attestation justifiant le niveau baccalauréat ;
4. Une copie du permis de conduire ;
5. Une copie des attestations de travail ou de stage dûment signées et cachetées par l'organisme employeur, justifiant les expériences professionnelles requises (l'attestation doit préciser le domaine et la durée d'expérience).

Tout dossier de candidature ne comprenant pas l'une des pièces susmentionnées sera systématiquement écarté.

- **La date limite de réception des candidatures est le 16 mai 2022 à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera recevable.**
- La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour passer les épreuves écrites sera publiée sur le site internet www.emploi-public.ma, lesdit(e)s candidat(e)s recevront également une convocation par lettre recommandée et par email.
- Ladite convocation précisera l'heure, la date et le lieu du concours.
- Le jour du concours, tou(te)s les candidat(e)s convoqué(e)s doivent être muni(e)s de leurs cartes d'identité nationale et de leur convocation.

ARTICLE QUATRE : SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Les candidat(e)s répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqué(e)s pour passer les épreuves suivantes :

Phase n°1 :

- **Epreuves** : Elles comprendront :

- a) Examen écrit lié au poste à pourvoir sur les connaissances du code de la route et de l'entretien d'un véhicule ;
- b) Examen écrit de culture générale en langue arabe ou française ;
- c) Test de conduite en milieu urbain.

Les évaluations et notations desdites épreuves sont définies comme suit :



EPREUVES	NOTE	COEFFICIENT	NOTE ELIMINATOIRE
Epreuves :			
- Examen écrit lié au poste à pourvoir sur les connaissances du code de la route et de l'entretien d'un véhicule	/20	2	<10/20
- Examen écrit de culture générale en langue arabe ou française	/20	1	<08 /20
- Test de conduite en milieu urbain	/20	2	<12/20

Phase n°2 :

- **Entretien** : Seuls les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 et n'ayant obtenu aucune note éliminatoire aux épreuves seront classés par ordre de mérite. A l'issue de ce classement, la liste des candidat(e)s admis à passer un entretien final avec une commission présidée par le **Directeur Général** de l'A.L.E.M ou par son **représentant** désigné à cet effet, sera arrêtée. Lesdits(e)s candidat(e)s seront convoqués par email pour passer l'entretien en question.

ARTICLE CINQ : RESULTATS DU CONCOURS

- Les résultats définitifs ainsi que la liste d'attente seront publiées sur le site internet www.emploi-public.ma.
- Tout(e) candidat(e) déclaré(e) retenu(e) recevra une convocation par lettre recommandée l'invitant à prendre attache avec le service concerné de l'Agence dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans ladite convocation.
- Le ou la candidat(e) retenu(e) qui ne se présente pas à l'ALEM dans le délai précisé sur la convocation ou qui refuse d'honorer le poste, sera remplacé(e) après en avoir été informé par écrit, par un(e) autre candidat(e) parmi les candidat(e)s classé(e)s par ordre de mérite dans la liste d'attente.
- En plus des documents cités plus haut, tout(e) candidat(e) retenu(e) sera tenu(e) de compléter son dossier administratif de recrutement conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, faute de quoi, il (ou elle) sera remplacé(e) dans les mêmes conditions indiquées à l'alinéa ci-dessus.



Le Directeur Général

Signé: Le Colonel-major
Abdelhamid SAOUD

N.B :

Pour des informations complémentaires concernant les procédés de dépôt de candidatures en ligne, veuillez consulter le guide d'utilisateur sur le lien « depot.emploi-public.ma » ou contacter « depot-enligne@mmsp.gov.ma ».

Annexe : Fiche poste profil

<p><u>NUMERO DE REFERENCE DU POSTE A POURVOIR : M.1</u></p> <p><u>Poste :</u> Agent de Maitrise : -chauffeur</p> <p><u>Affectation :</u> Direction Administrative et Financière</p> <p><u>Nombre de postes :</u> UN (1)</p>	<p><u>Diplôme :</u> Titulaire d'un niveau bac et d'un permis de conduire catégorie B ;</p> <p><u>Expérience :</u> Ayant une expérience au minimum à la date de parution de l'avis de recrutement de quatre (4) ans en tant que chauffeur.</p> <p><u>Attributions :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Transport du personnel de l'Agence selon les besoins de service ;-Suivi de l'entretien du véhicule ;-Nettoyage intérieur et extérieur des véhicules ;-Assurer les petits travaux de maintenance ;-Aider à l'agencement des locaux et du matériel ;-Gestion du courrier et de la logistique ;-Transmission du courrier et participation au soutien. <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Etat de santé ne faisant ressortir aucune anomalie, empêchant le candidat à supporter la conduite automobile sur de longs trajets de nuit et de jour ;-Connaissance de la situation géographique des régions et localités nationales ;-Connaissance des principes de la mécanique ;-Sens du respect des consignes et de la confidentialité ;-Capacité d'adaptation et d'intégration.
--	---



Le Directeur Général

Signé: Le Colonel-major
Abd. Ithamid SAOUD